

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

Séance du 6 mars 2021

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Délibération n° 11

L'an deux mil vingt et un, le six mars à 9 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

**Date de convocation
26 février 2021**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU- LARANGE-MERCIER-BALDO-THOMAS-
DEVIE-DAPREMONT-LANGONNIER-VANGIERDEGOM-
PERARD-DERIS-RICHARD-DUPONT-AVERLY-VUARNESSEON-
BOCAHUT-ULPAT

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BINET (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DELAPLACE (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)
Mme MERIEUX (pouvoir à M. AVERLY)
M. POLLET

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. VANGIERDEGOM

OBJET : Ecole alternative : acquisition d'une parcelle appartenant au GHSA

Exposé : Mme COLAS RICHARD a sollicité la Ville de Rethel pour l'acquisition
d'un terrain en vue d'un projet de construction d'une Ecole Alternative.

Cette implantation à Rethel nécessite un terrain de 1 000 à 1 200 m2.

Le GHSA propose de céder, à la Ville, une partie des parcelles cadastrés ZB n° 148 p
et ZB-150 p (parcelles sur lesquelles est implantée l'Ehpad rue Latécoère) pour permettre la
réalisation de ce projet.

Cette décision est portée à l'ordre du jour du prochain conseil de surveillance du
GHSA le 26 mars 2021.

Considérant que Madame COLAS RICHARD a sollicité la Ville de Rethel pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie d'environ 1 000 à 1 200 m² en vue d'un projet de construction d'une Ecole Alternative,

Considérant que, lors de la construction de la maison de retraite sise rue Pierre Latécoère, le Groupe Hospitalier Sud Ardennes s'était engagé à rétrocéder à la Ville, si nécessaire, une partie des parcelles non utilisées,

Considérant que le GHSA propose donc de céder, à la Ville, une partie des parcelles cadastrés ZB n° 148 p et ZB n°150 p pour permettre la réalisation de ce projet,

Considérant que cette décision est portée à l'ordre du jour du prochain conseil de surveillance du GHSA le 26 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE d'acquérir, à l'euro symbolique, une superficie d'environ 1 200 m² sur les parcelles cadastrés ZB n° 148 p et ZB n° 150 p sises rue Pierre Latécoère et appartenant au Groupe Hospitalier Sud Ardennes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le 10 MARS 2021
de la publication, le 10 MARS 2021
Fait à Rethel, le 10 MARS 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO





